

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

-----  
MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES FORETS



BP 34430

Yaoundé

Tél: 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé le, 02 JAN 2014

0001  
LETTRE CIRCULAIRE N° /LC/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN

Relative aux demandes de certificat d'enregistrement en qualité  
d'exportateur de bois en grume et les quotas y relatifs.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

A

Mesdames/Messieurs les Responsables des  
sociétés d'exploitation forestière.

*Il m'a été donné de constater que plusieurs sociétés ont obtenu des quotas d'exportation des grumes pour les essences autorisées à l'exportation sous cette forme pour l'exercice 2013. Du rapport de COMCAM, 30% seulement des quotas autorisés ont été effectivement exportés jusqu'au mois de décembre 2013.*

*A cet égard, en vue de me permettre de maîtriser les statistiques des exportations en grumes, je vous rappelle de bien vouloir joindre dans vos dossiers de demande d'enregistrement en qualité d'exportateur de bois en grumes ou de demande de quota d'exportation de bois en grumes pour l'exercice 2014, les éléments ci-après :*

- *le rapport de la situation du volume de grumes exportées au cours de l'année 2013, attesté par le délégué régional,*
- *le rapport d'activités d'exploitation et de transformation de l'année 2013 attesté par les services locaux du MINFOF,*
- *le titre valide pour l'année 2014,*

*Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.*

Copie :

- DF, DPT
- Ttes DRFOF
- GFBC,
- Autres syndicats
- Chrono
- Archives



Ngole Philip Ngoue